



DÉCISION

N° : 2022-58

Exécutoire le : 28 SEP. 2022

Publiée le : 28 SEP. 2022

Visée le : 28 SEP. 2022

MARCHES PUBLICS

Marché n°22035 - Reprise du Plan de Mobilité (Plan de déplacement Urbain) – Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020 et du 23 mars 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,
- Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°22035 relatif à la reprise du Plan de Mobilité (Plan de déplacement Urbain) pour une durée de 1 an.

Le montant du marché est de 39 700,00 € HT :

Le titulaire retenu est le groupement d'entreprise ITEM ETUDES ET CONSEIL/SOBERCO Environnement représenté par le mandataire ITEM ETUDES ET CONSEIL domicilié 27 rue Clément Marot Parc Astréa 25000 BESANCON.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur.

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à Grand Lac ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le

Signé électroniquement par Yves MERCIER, 13^{ème} vice-président délégué à la commande publique
le 27/09/2022 11:21:22
Yves MERCIER



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.22035 relatif à la reprise du Plan de Mobilité (Plan de déplacement Urbain) - Attribution

Date de transmission de l'acte : 28/09/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 28/09/2022

Numéro de l'acte : dec294 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220927-dec294-AR

Date de décision : 27/09/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)